

Rentrée de la TOUSSAINT 2017 :

Points de vigilance

1/Les nouvelles modalités des épreuves de CAP en Français, Histoire-Géographie et EMC pour la session 2018.

- Elles sont précisées dans l'arrêté du 6 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général. L'arrêté rappelle et précise les modalités pour les candidats suivant une formation au CAP (a.1) et présente les nouvelles modalités pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel (a.2) c'est- à- dire les candidats passant le CAP comme diplôme intermédiaire en CCF (élèves scolarisés dans certaines classes de première professionnelle).
⇒ **Lien :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/12/6/MENE1635855A/jo>

- Evaluation

Une fiche récapitulative est proposée par Elodie DARMONT PLP au LPO Chevalier de Saint Georges. Elle permet d'harmoniser critères et barèmes de notation. En attendant la fiche définitive... (Voir l'annexe ou document joint)

2/Je rappelle que des modifications concernant l'organisation des enseignements en 3^{ème} PEP sont intervenues récemment et sont consultables dans le **B.O. n°22 du 22 juin 2017, arrêté du 16-6- 2017 - J.O. du 18-6-2017.**

- ⇒ **Lien :**
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117828

3/Dans le cadre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), chaque enseignant bénéficiera désormais de trois rendez-vous de carrière obligatoires (6^e, 8^e et 9^e échelons). Ils seront pour vous une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur votre pratique, vos besoins en formation et en accompagnement pour votre développement professionnel. Si vous êtes éligibles cette année à l'un de ces rendez-vous, cette information apparaît sur l'application I-Prof. Vous serez informés de notre venue via l'application SIAE.

⇒ [Lien : http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html](http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html)

Cette réforme de l'évaluation ouvre les perspectives d'un accompagnement professionnel, didactique et pédagogique qu'il nous reste encore à construire avec vous tous dans le seul but partagé de développer les compétences de chacun et ainsi améliorer qualitativement le service public d'éducation. N'oubliez pas à cette occasion de renseigner votre C.V. sur I-Prof et la fiche de préparation prévue en annexe du guide du rendez-vous de carrière. Vous n'oubliez pas de joindre tout document permettant de contextualiser la séance observée et/ou de faire un point avec vous sur les formations suivies ou souhaitées.

BON TRAVAIL !